

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 FEVRIER DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 4 FEVRIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER

Pouvoirs :

Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Emeric MOREL

Mme Elodie RELI NG donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

M. Marc ZIOLKOWSKI donne pouvoir à M. Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 26

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 3

CONVOCATION EN DATE : 29 janvier 2021

DATE D’AFFICHAGE : 12 février 2021

Objet : acceptation de la subvention relative à la répartition 2020 du produit 2019 des amendes de police relatives à la circulation routière

-----N° 2021/016

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-21 et R2334-10 à R2334-12,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/067 du 10 juillet 2020 autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police,

Considérant le courrier du 7 décembre 2020 de la Préfecture du Rhône notifiant la somme allouée à la commune de Grézieu-la-Varenne dans le cadre de la répartition 2020 du produit des amendes de police 2019,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **ACCEPTE** la subvention d'un montant de 70 337 euros attribuée au titre de la répartition 2020 du produit 2019 des amendes de police relatives à la circulation routière pour la réalisation des travaux de sécurisation du cheminement piétonnier sur la Grand'Rue et d'aménagements de carrefours (signalisation).
- **CERTIFIE** que les travaux correspondants sont en cours de réalisation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
Bernard ROMIER

